

Le présent erratum annule et remplace certaines informations figurant dans les brochures Trident Destinations Sports d'Hiver Décembre 2016/Avril 2017, Destinations Soleil Avril 2016/2017 **relatives aux Forfaits séjours en Appartements-Chalets et en Villas.**

Les présentes informations s'appliquent à toute réservation faite à compter du **31 Mai 2016.**

TRIDENT – DESTINATIONS SOLEIL Avril 2016 - Avril 2017

TRIDENT – Sports d'hiver Décembre 2016 - Avril 2017

Classeur CAHIER DES PRIX SPORTS-D'HIVER Décembre 2016- Avril 2017 & Destinations Soleil Avril 2016- Avril 2017

<p><u>P 34</u></p> <p>TRIDENT SPORTS D'HIVER</p> <p>P 38</p> <p>TRIDENT DESTINATIONS SOLEIL</p> <p><u>Chalets de Valmorel</u></p>	<p>« Modification des prestations incluses dans le Forfait » :</p> <p>La prestation Majordome/ maître de Chalet n'est plus proposée dans le Forfait de base (prestations incluses) et est remplacée par les prestations décrites dans la nouvelle page produit « Appartements-Chalets » disponible en agence et sur le site internet www.clubmed.fr</p>
<p><u>CAHIER DES PRIX</u></p> <p>(CDP)</p>	<p>PRIX :</p> <p>Les prix « au logement » communiqués dans les brochures et les CDP en vigueur sont annulés et remplacés par des prix « à la personne ». Pour le détail de ces prix, se reporter aux informations du CDP en agence et sur le site internet www.clubmed.fr</p> <p>OFFRES :</p> <p>Les offres de réduction applicables aux Appartements-Chalets et aux Villas, dont le prix était « au logement » avant cet erratum, sont supprimées et remplacées par les mêmes réductions que celles applicables aux Forfaits pour des séjours en Village, exception faite de l'offre Happy First pour laquelle des montants de réduction maximum sont ainsi créés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 800€/pers. pour les réservations effectuées plus de 6 mois (soit 181 jours) avant la date de départ et bénéficiant d'une réduction de 15% - 500€/pers. pour les réservations effectuées de 6 à 3 mois (soit entre 180 et 90 jours) avant la date de départ et bénéficiant d'une réduction de 10%
<p><u>Article 1, 8^{ème} paragraphe</u></p> <p>Des Conditions Générales de Vente (CGV) des brochures précitées</p>	<p>L'Article 1, 8ème paragraphe est modifié comme suit :</p> <p>« Les prestations avec supplément s'entendent en toute hypothèse en option et selon les disponibilités. Certaines prestations (Ex. structures d'encadrement, activités sportives, majordome) ne sont proposées qu'à certaines dates (par exemple uniquement pendant les vacances scolaires françaises hors DOM-TOM).</p> <p>LE RESTE DE L'ARTICLE EST INCHANGE</p>
<p><u>Article 1.3 des CGV « Votre hébergement »</u></p>	<p>L'Article 1.3 « Votre hébergement »</p> <p>La dernière phrase du 2^{ème} paragraphe EST SUPPRIMEE</p> <p>LE RESTE DE L'ARTICLE EST INCHANGE</p>

<p><u>Article 4.1.1 des CGV</u> « <u>Modification du fait du G.M</u> »</p> <p><u>Des Brochures précitées & CP de la brochure Croisières By Club Med Mai/octobre 2016 et Circuits Découverte Mai/décembre 2016</u></p>	<p>Le paragraphe suivant de l'article 4.1.1 est supprimé :</p> <p>« Pour les Villas et les Appartements-Chalets, les frais de changement seront ceux ci-après prévus aux articles 4.1.2.1 et 4.1.2.2, rubrique « Conditions particulières pour les Villas et Appartements-Chalets ».</p> <p>Par voie de conséquence, les frais de changement applicables aux Forfaits séjours en Villa ou en Appartement-Chalet seront ceux applicables pour les Forfaits séjours en Village.</p>
---	---

<p><u>Article 4.1.2</u></p> <p>« <u>Résiliation du fait du G.M</u> »</p> <p><u>des CGV des brochures précitées & des conditions particulières (CP) de la brochure Croisières By Club Med Mai/octobre 2016 et Circuits Découverte Mai/décembre 2016</u></p>	<p><u>Article 4.1.2.1 « Conditions de résiliation des logements »</u></p> <p>Le paragraphe « Conditions particulières pour les Villas et Appartements-Chalets » de cet article est annulé étant précisé que les dispositions de l'article 4.1.2.1 applicables aux Forfaits séjours en Village ont dorénavant vocation à s'appliquer également aux logements en villas et/ou en appartements –chalets, les prix étant désormais à la personne.</p> <p><u>Article 4.1.2.2 Conditions spécifiques de résiliation partielle des logements à l'unité.</u></p> <p>Les conditions d'annulation qui y sont énoncées sont désormais applicables également aux logements en villas et/en appartement-chalet). Par conséquent le paragraphe relatif aux conditions particulières de résiliation partielle pour les villas et Appartement –Chalets est purement et simplement supprimé.</p> <p>Le reste des dispositions de l'article 4.1.2.2 reste inchangé et maintenu.</p>
--	---

<p>Article 14</p> <p><u>des CGV des brochures précitées & des conditions particulières (CP) de la brochure Croisières By Club Med Mai/octobre 2016 et Circuits Découverte Mai/décembre 2016</u></p>	<p>L'article 14 « Données à caractère personnel » est remplacé comme suit :</p> <p>Lors de la première inscription au Club Med®, un numéro de G.M® est attribué, collectif à l'ensemble des membres d'un foyer (soit au maximum deux adultes présentant un lien marital ou assimilé, déclarant vivre ensemble à la même adresse en France avec leurs enfants mineurs respectifs) ou, à défaut, personnel. Ce numéro sera exigé pour accéder aux dossiers d'inscription et informations personnelles des G.M®. Par conséquent, il appartient aux G.M® de conserver la confidentialité de ce numéro ou solliciter la création d'un numéro personnel en cas de modification de leur situation, le Club Med® ne pouvant être tenu responsable de dommages résultant d'une divulgation ou d'une utilisation de ce numéro qui ne lui serait pas imputable.</p> <p>Les données collectées et enregistrées par le Club Med® dans son système informatique ont pour finalité de permettre la gestion de l'inscription du G.M® à un Forfait et l'exécution des différentes prestations afférentes ainsi que la gestion d'opérations notamment techniques pour améliorer et optimiser les prestations et outils du Club Med® (études, déduplication, tests techniques, etc.). Pour ces finalités, ces informations sont susceptibles d'être stockées, traitées et transférées par le Club Med® à des services internes du Club Med®, agissant pour compte commun à plusieurs entités du groupe Club Med® (qui s'entend de la société Club Méditerranée SA et de ses filiales) et à des tiers (tels que les compagnies de transport, assurances, banques, autorités douanières, prestataires réceptifs, sous-traitants, sous-traitants techniques), y compris hors de l'Union Européenne ainsi que dans des pays ne disposant pas d'un niveau de protection équivalent à celui de l'Union Européenne. Ces tiers ne pourront accéder aux données personnelles des G.M® que pour les besoins liés à leur inscription ou sur instructions des services internes du groupe Club Med® pour les besoins liés aux autres finalités susvisées dans le strict respect de la législation applicable notamment en matière de sécurité des données. L'opposition du client à la collecte, à l'enregistrement ou au transfert à des tiers, y compris à l'étranger, des données personnelles le concernant nécessaires à la vente ou à l'exécution d'un Forfait et de ses prestations afférentes engendrerait de facto l'impossibilité pour le Club Med® d'assurer tout ou partie de la prestation demandée.</p> <p>Ces données peuvent également être utilisées à des fins de communication commerciale, notamment par courrier électronique ou SMS, par le groupe Club Méditerranée ainsi que par des</p>
--	--

	<p>partenaires de ce dernier si le G.M® a donné son accord préalable à cette utilisation. Conformément à l'article L121-34 du code de la consommation, tout G.M® peut refuser de faire l'objet d'un démarchage téléphonique en s'inscrivant gratuitement sur la liste d'opposition gérée par la société OPPOSETEL. L'opposition d'un G.M® à ces traitements a pour conséquence de le priver de l'information concernant les offres commerciales du Groupe Club Méditerranée, de ses filiales et/ou de ses partenaires ainsi que du bénéfice éventuel d'avantages qui pourraient lui être réservés dans le cadre de programmes de fidélisation particuliers pouvant exister au sein du groupe ou avec des sociétés partenaires extérieures. Par ailleurs, il est indiqué au G.M® que, pour des raisons de sécurité, des systèmes de vidéosurveillance peuvent être installés dans certains Villages. Les traitements de ces images font l'objet de déclarations à la CNIL. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée le 6 août 2004, chaque G.M® dispose d'un droit strictement personnel d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes aux informations le concernant. Il pourra s'exercer par lettre simple adressée au Service Relation Clients à l'adresse suivante : Club Méditerranée – Service relations client, 11 rue de Cambrai 75019, Paris Cedex.</p>
<p>Article 2, point « cotisations »</p> <p>Des CGV</p>	<p>Le point « Cotisation annuelle » est modifié comme suit :</p> <p>« Au montant total du prix du Forfait, s'ajoute pour tout G.M® inscrit sur un dossier de réservation, une cotisation annuelle au titre des frais de dossiers (parfois appelés droits d'inscription). Cette cotisation annuelle est de 20€ par G.M® à partir de 2 ans.</p> <p>Le reste du point relatif à la cotisation annuelle est inchangé ».</p>